

## Accès au corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (IASS)

### DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Catégorie : A  B  C

Corps : Inspecteur de l'action sanitaire et sociale

**Voie de recrutement** : recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle, en application de l'article L.351-1 à L.352-6 du Code général de la fonction publique (ex article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État).

Les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale sont chargés de l'application, à l'échelle des territoires, des politiques sanitaires et de santé ainsi que des politiques sociales et médico-sociales.

Ils peuvent exercer principalement auprès de quatre autorités différentes :

- la directrice ou le directeur général(e) de l'agence régionale de santé,
- la directrice ou le directeur régional(e) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
- la directrice ou le directeur départemental(e) de la cohésion sociale,
- la directrice ou le directeur de la mission nationale d'audit et de contrôle des organismes de sécurité sociale.

À ce titre, ils assurent notamment des missions :

- de planification et programmation en contribuant d'une part, à la construction et mise en œuvre du projet régional de santé dans les ARS et d'autre part, à l'organisation des dispositifs contribuant à la cohésion sociale dans les services concernés,
- de pilotage, d'animation sur le territoire et de contrôle des dispositifs mis en œuvre en matière de santé publique, d'intégration, d'insertion et de développement social,
- d'inspection et de contrôle des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux et professions libérales de santé,
- d'allocation de ressources et d'expertise financière auprès des établissements ou services sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- d'organisation de dispositifs concourant à la veille et à la sécurité sanitaire,
- d'évaluation des politiques publiques,
- de contrôle et d'audit auprès des organismes de protection sociale,
- d'animation des politiques interministérielles dans le cadre des délégations interservices.

Ils peuvent, en outre, exercer des fonctions de gestion rattachées au fonctionnement interne des agences et directions de cohésion sociale, notamment des fonctions informatiques, de gestion des ressources humaines, de l'achat public ou gestion des ressources financières. Selon les organisations, ils peuvent assumer des fonctions d'encadrement hiérarchique ou être positionnés dans une fonction de chargé de la mise en œuvre de projets spécifiques.

### PROFIL SOUHAITE

#### Connaissances

Connaissance de l'environnement institutionnel et administratif des ministères sociaux
Notions de politiques sanitaires et sociales

#### Savoir-faire

Animer une équipe
Avoir une vision anticipatrice
Réaliser une analyse, un diagnostic
Synthétiser des informations de nature très différentes
Savoir négocier

#### Savoir-être

Faire preuve de rigueur, de précision et de fiabilité
Travailler en équipe pluridisciplinaire
Représenter l'État et/ou son institution
S'adapter à des environnements de travail divers et évolutifs
Avoir le sens de l'écoute et du dialogue

## Caractéristiques liées à l'accès au corps :

Déplacements internes	X
Déplacements externes	X
Travail extérieur	
Travail en hauteur	
Station debout	
Poste assis	

Contorsions	
Port de charges	
Dextérité manuelle	
Autonomie	X
Environnement stressant	
Acuité visuelle	

Acuité auditive	
Bonne élocution	X
Travail d'équipe	X
Escaliers	
Accès fauteuil	
Conduite véhicule	X

## CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent déposer leurs candidatures les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, tels que définis à l'article L. 5212-13 du code du travail :

- possédant la nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État membre partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- jouissant de leurs droits civiques,
- n'ayant pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- en position régulière au regard des obligations de service national,
- apte physiquement à l'exercice des fonctions,
- n'ayant pas la qualité de titulaire de la fonction publique,
- **titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 (anciennement niveau II), ou d'une qualification reconnue équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.**

## FORMATION

Les candidats sélectionnés suivront une formation à l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP) à Rennes.

La formation commencera début janvier 2025 et dure 15 mois.

La rémunération pendant la formation sera d'environ 1 305 euros net mensuel, auquel s'ajoute une indemnité d'élève versée par l'EHESP de 121,96 euros brut. À l'issue de la scolarité, et sous réserve d'une appréciation positive, les candidats seront titularisés dans le corps des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale.

## INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes du **19 février au 19 mars 2024**. Pour candidater, les candidats devront s'inscrire en ligne :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/s-inscrire-en-ligne>  
Puis constituer un dossier de candidature complété et signé, téléchargeable sur le site internet des ministères chargés des affaires sociales à l'adresse suivante : <https://solidarites-sante.gouv.fr/article/acceder-a-la-fonction-publique-dans-le-cadre-de-l-obligation-d-emploi>

Le dossier de candidature doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

1. tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), justificatif du versement d'une rente accident du travail ou maladie professionnelle, justificatif d'une pension d'invalidité, justificatif d'une pension militaire d'invalidité, ...),
2. une copie des diplômes obtenus,
3. un certificat médical de compatibilité du handicap avec l'emploi postulé datant de moins de 6 mois ;
4. un curriculum vitae ;
5. pour les personnes concernées ; un certificat médical d'aménagement d'épreuve, établi par un médecin agréé et daté de moins de six mois.

**Les candidats présélectionnés seront auditionnés à partir du mois de juin 2024** dans les locaux du ministère à PARIS.

Les dossiers de candidature sont à retourner, **au plus tard le 19 mars 2024, à l'adresse suivante :**

[rachel.jermains@sg.social.gouv.fr](mailto:rachel.jermains@sg.social.gouv.fr)

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : [drh-concours@sg.social.gouv.fr](mailto:drh-concours@sg.social.gouv.fr)